

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 3 mars 2026

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Sabine LEROY, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

Absents : Christophe FEBVRE, Christian NOIR.

Secrétaire de séance : Pascale SALET

Secrétaire de mairie : Sonia BARBAUD

Ouverture de la séance à 20h

Demande d'ajout à l'ordre du jour : 1 délibération concernant une motion sur la compétence du SIEDEC (électricité et gaz). Accord à l'unanimité.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 13 janvier 2026

Pas d'observation. Le procès-verbal du conseil municipal du 13/01/2026 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations n° 010 à 015 :

2/ Compte Financier Unique 2025 et affectation des résultats

Budget Principal

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET GÉNÉRAL						
Résultat reportés		139 877.98 €	557 902.69 €		557 902.69 €	139 877.98 €
Opération de l'exercice	667 539.83 €	935 587.07 €	1 020 320.69 €	1 571 234.67 €	1 687 860.52 €	2 506 821.74 €
TOTAUX	667 539.83 €	1 075 465.05 €	1 578 223.38 €	1 571 234.67 €	2 245 763.21 €	2 646 699.72 €
Résultats de clôture		407 925.22 €	-6 988.71 €			400 936.51 €

Budget Annexe Commerces

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET "COMMERCES"						
Résultat reportés		19 802.47 €	20 778.31 €		20 778.31 €	19 802.47 €
Opération de l'exercice	12 803.99 €	49 260.93 €	21 076.53 €	21 808.31 €	33 880.52 €	71 069.24 €
TOTAUX	12 803.99 €	69 063.40 €	41 854.84 €	21 808.31 €	54 658.83 €	90 871.71 €
Résultats de clôture		56 259.41 €	-20 046.53 €			36 212.88 €

Budget Annexe Assainissement

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET "ASSAINISSEMENT"						
Résultat reportés		80 742.54 €		7 984.98 €	- €	88 727.52 €
Opération de l'exercice	143 092.56 €	114 263.76 €	35 255.06 €	46 331.03 €	178 347.62 €	160 594.79 €
TOTAUX	143 092.56 €	195 006.30 €	35 255.06 €	54 316.01 €	178 347.62 €	249 322.31 €
Résultats de clôture		51 913.74 €		19 060.95 €		70 974.69 €

Budget Annexe Lotissement La Vy de Baume

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET "LOTISSEMENT"						
Résultat reportés	27 547.39 €		205 440.48 €		232 987.87 €	- €
Opération de l'exercice	213 219.48 €	240 766.87 €	- €	205 440.48 €	213 219.48 €	446 207.35 €
TOTAUX	240 766.87 €	240 766.87 €	205 440.48 €	205 440.48 €	446 207.35 €	446 207.35 €
Résultats de clôture	- €	- €	0.00 €	- €	- €	- €

Le Conseil Municipal adopte les comptes financiers uniques pour l'exercice 2025 et affecte les différents résultats pour le budget 2026.

Etat de la dette de la commune – capacité de remboursement : 1 an et 2 mois

POUR

3/ CCBHS : transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à compter du 1^{er} janvier 2027, le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune à la Communauté de Communes Bresse Haute-Seille.

Les communes de Château-Chalon, Commenailles, Domblans, Le Louverot, Menétru-le-Vignoble, Plainoiseau, Voiteur, ainsi que le syndicat du SIARD, intègrent également l'investissement pour les eaux usées uniquement (la part eaux pluviales restant à la charge des communes)

4/ SIDEC : motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « Distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupement)

Le Premier ministre a confirmé lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux, l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions ».

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a adopté lors de son assemblée générale du 11 décembre 2025, une motion qui réaffirme l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements) et alerte le Gouvernement sur les risques d'une telle mesure. Le SIDEC du Jura, pleinement concerné, a adopté lors de son comité syndical du 24 janvier 2026, la même motion. En effet, ce transfert de compétence des communes à leur syndicat fonctionne et a donné toutes les preuves de son efficacité dans la maîtrise d'ouvrage et le financement des investissements sur les réseaux publics d'électricité et de gaz.

La commune souhaite marquer son soutien à cette démarche en réaffirmant la nécessité du maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz comme une compétence exclusive du bloc communal et propose donc de s'adjoindre à la démarche de la FNCCR et du SIDEC du Jura en adoptant la motion.

POUR à l'unanimité

5/ Questions et informations diverses

- Les opérateurs des antennes proposent de nous acheter les emplacements. Pour le moment, la commune reste sur sa position de percevoir les redevances annuelles et de ne pas vendre les parcelles.
- Lampadaire à Granges Sur Baume : nous avons encore 1 branchement « sauvage ». Il convient de le remplacer par un éclairage solaire. Celui-ci sera installé par l'entreprise FAVIER (environ 4 000€).
- Les poules « fugueuses » viennent de plus en plus sur la voie publique. Un courrier sera envoyé au propriétaire pour qu'il les parque.
- Remerciements de Monsieur Le Maire aux conseillers municipaux et aux adjoints présents régulièrement aux différentes réunions depuis 6 ans

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Le Maire, Daniel SEGUT

La secrétaire de séance, Pascale SALET